



Servitude cour commune

Par CSs

Bonjour à tous,

Aujourd'hui propriétaire un petit studio, nous souhaitons y ajouter un étage pour y mettre des chambre.

La mairie nous demande un accord des voisins pour la servitude de cour commune avant de débloquer le permis de construire.

Un seul voisin sur 3 nous refuse le projet, sans grande raison apparente. Ce voisin (un vieil homme) voulait acheter le terrain il y a quelques années et donc refuse tout accord.

Comment pouvons nous faire pour obtenir notre permis de construire, en sachant qu'il n'aura absolument aucun impact sur le vis à vis de ce voisin?

Merci d'avance pour les aides apportés à nos questions.

CSS